

- Direction des Ressources Humaines  
 Centre de Formation - Ecoles IDE, AS, IBODE

Affaire suivie par Mme EBEL Amélie  
☎ 03.89.12.48.06  
Courriel : amelie.ebel@ch-colmar.fr

**DESTINATAIRES**

Bureau  
SYNDICAT U.N.S.A.

**NOTE D'INFORMATION**

**Objet : Promotions de grade au choix**

Lors de l'élaboration des tableaux d'avancement de grade (n'entraînant aucun changement de fonctions), une attention particulière est portée sur les agents promouvables ayant annoncé leur intention ferme de partir à la retraite.

Si des postes peuvent être proposés aux tableaux d'avancements, ces candidatures ne sont étudiées alors, à ce titre, que dans la mesure où cet avancement permettrait aux agents de bénéficier d'une pension de retraite revalorisée.

Cette revalorisation est soumise à plusieurs conditions dont la nécessité d'un départ entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2023, la réglementation actuelle imposant le calcul de la pension sur la base des six derniers mois de traitement (hors primes) et les nominations intervenant avec une date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours.

Madame Amélie EBEL (Responsable de la gestion des carrières – Poste 24806) est à votre disposition pour vous renseigner dans cette démarche.

Si votre souhait est alors de partir à la retraite, vous êtes invités à formuler votre demande

**avant le 28 février 2023**

**par courrier à la Direction des Ressources Humaines, en précisant la date de départ en retraite.**

J'attire votre attention sur le fait que l'examen de la situation d'un agent à ce titre ne présage pas de sa nomination au grade supérieur.

Le Directeur des Hôpitaux Civils,  
Pour le Directeur et par Délégation,  
La Directrice Adjointe,

*Signé*

Catherine ROMMEVAUX